



Commune de
Massillargues-Atuech (30)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

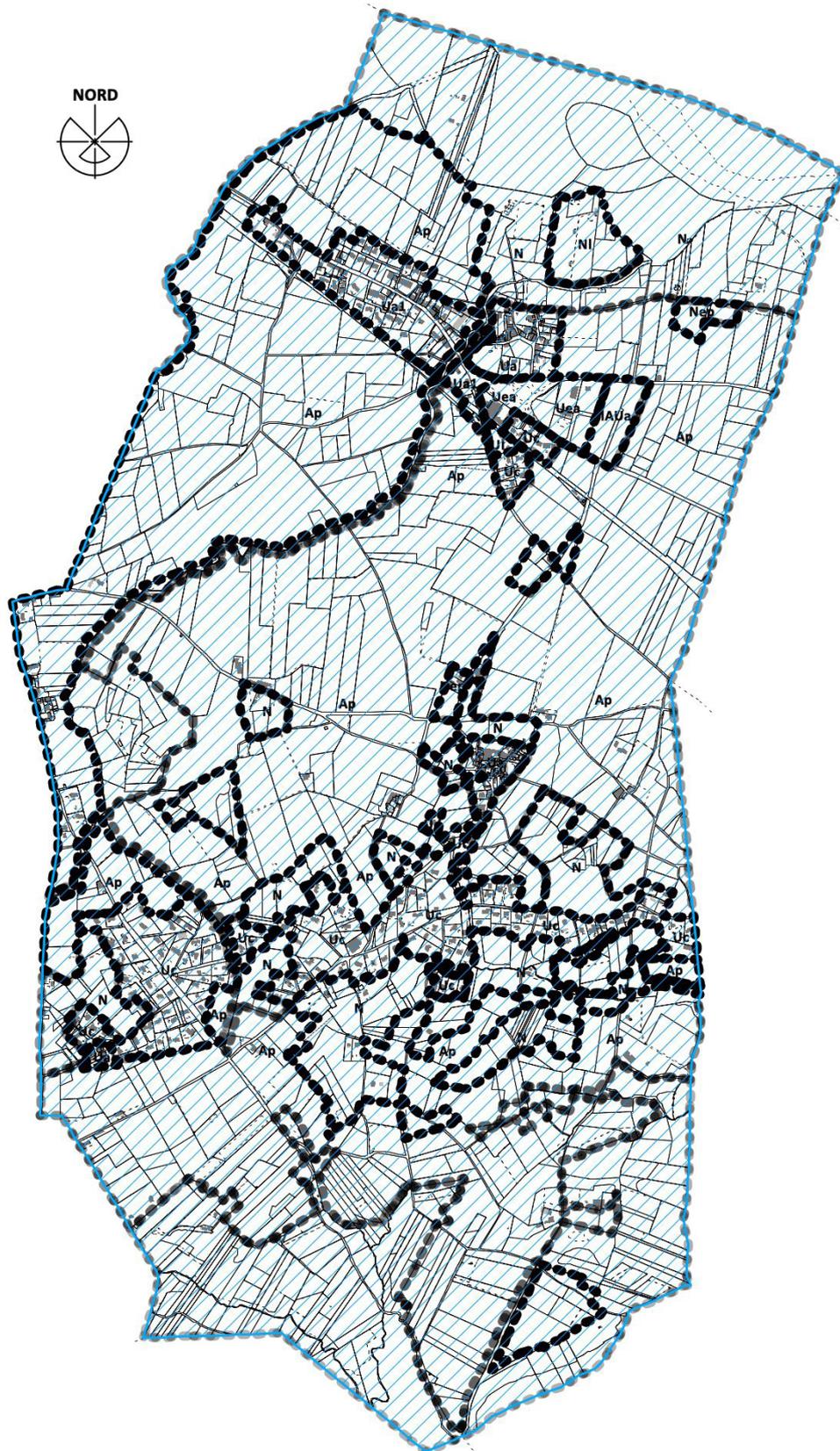
| Prescription | Arrêt | Publication | Approbation |
|------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| 16 novembre 2015 | 6 novembre 2018 | 11 février 2019 | 8 juillet 2019 |

approbation

8.2 - Annexe périmètre relatif au taux de la taxe d'aménagement



TAXE D'AMÉNAGEMENT



 Périmètre relatif au taux de 5 % de la taxe d'aménagement, en application de l'article L 133-14 et L 331-15. Délibération du 26 mars 2018

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de Massillargues-Atuech
Séance du Lundi 26 Mars 2018**

Le lundi 26 Mars 2018, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni conformément à la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie GENOLHER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GENOLHER. BOURNONVILLE.
RODIERE.BRULFERT.BOCQUET.TREILLES.FLESIA. SARDINOUX. FOULC

Etaient absents représentés : Mme LEGRAND par Mme GENOLHER. M. DUMESNIL par M.
BOURNONVILLE. Mme BERILLE par Mme SARDINOUX

Etaient absentes non représentées : Mmes CARMENES et Mme BLANC

Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Suite à l'attentat de Trèbes, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une minute de silence en hommage au Lieutenant-colonel BELTRAME, à toutes les victimes ainsi qu'à leurs proches.

Elle témoigne son émotion concernant la disparition d'Ariane BRUDIEUX et transmet toute sa sympathie à sa famille.

Elle évoque également les événements survenus à la faculté de Montpellier et assure son soutien aux étudiants.

Madame le Maire propose de rajouter le sujet suivant à l'ordre du jour : don à l'association Ordi solidaire.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal est lu, approuvé à l'unanimité et signé par les membres du conseil présents.

M. BOURNONVILLE Gérard est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

**2018/D 64 Vote du taux de la taxe communale d'aménagement
Cette délibération annule et remplace la délibération 2018/D 56 du 26 Mars 2018**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir le même taux que celui de l'année dernière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, le quorum vérifié et à l'unanimité **DECIDE** :

- **De maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %.**

**Pour extrait conforme
A Massillargues-Atuech
Le 3 avril 2018
Le Maire**

Aurélie GENOLHER

The image shows the official seal of the Municipality of Massillargues-Atuech, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MASSILARGUES-ATUECH' and '1870'. Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Aurélie GENOLHER'.